



Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 mars 2017
 Nombre de membres 45
 Présents : 35 – Pouvoirs 9
 Votants : 44

Vote :
 Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/04/2017
 et publication du 12/04/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (35) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Eric MARTINEAU, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

Pouvoirs (9) :

Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Gérard CROISEAU à Daniel LEGEAY, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Jean-Michel CHIQUET, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Louis YVERNAULT à Louis-Jean DE NICOLAY.

D04_06_04_2017 CAO

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat. La Commission d'Appel d'Offres est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics formalisés et doit comporter, en plus du Président, trois membres titulaires si la collectivité membre ayant le nombre d'habitants le plus élevé compte moins de 3500 habitants, et cinq membres titulaires si l'EPCI ou le syndicat mixte comprend parmi ses membres une collectivité de plus de 3500 habitants.

Candidats titulaires : Messieurs Lauze, Chauvin, Cointre, Blanchet, Monsieur de Nicolay fait part de la candidature de M Yvernault.

Candidats suppléants : Mme Cohu de Lassence, Messieurs Chéreau, Libert, Jaunay, Bihoreau

Cette commission sera présidée par M Régis VALLIENNE, Président.

Après vote à bulletin secret, les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la CAO proclamés élus sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Jacques LAUZE	CC Loir Lucé Bercé	Galiene COHU de LASSENCE	CC Loir Lucé Bercé
Nicolas CHAUVIN	CC Pays Fléchois	Claude JAUNAY	CC Pays Fléchois
Jean-François COINTRE	CC Sud Sarthe	Jean Pierre CHEREAU	CC Loir Lucé Bercé
Gérard BLANCHET	CC Pays Fléchois	Pierre BIHOREAU	CC Pays Fléchois
Jean-Louis YVERNAULT	CC Sud Sarthe	Christophe LIBERT	CC Sud Sarthe

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE